



Contestation d'avertissement

Par **lesforgettes**, le 27/11/2008 à 15:57

BONJOUR

j'ai reçu un avertissement par lettre recommandée, le sujet était une lettre reçue au siège de la société d'une cliente me concernant du service après-vente et de la réparation d'un sac, tâche qui n'est pas de mon ressort. Il m'est reproché un accueil déplorable de cette cliente avec lettre à l'appui, cela vaut-il légalement un avertissement sachant qu'il n'y a qu'une seule lettre me concernant en 8 mois d'activité? j'ai par contre de nombreuses lettres et blogs vantant le service de ma boutique. comment contester cet avertissement? dans mon contrat de travail il n'est nulle part stipulé que je dois faire de la vente à distance ainsi que du service après-vente?
MERCI

Par **Visiteur**, le 27/11/2008 à 20:40

quand un client arrive chez vous, vous lui dites bonjour ?
sur le forum c'est pareil .. un bonjour ou un merci ... ça fait plaisir aux bénévoles qui répondent !!!!!